

Révision des Zones Défavorisées

Réunion téléphonique du 1/12/2017

Participants

D. FAYEL, responsable du dossier à la FNSEA

J-L CAZAUBON, responsable du dossier à l'APCA

Ph. JOUGLA, président FRSEA Occitanie (excusé : L. SAINT-AFFRE, Pdt Com. Montagne - ZDS FRSEA)

représentants FDSEA Ariège, Aude, Aveyron, Haute-Garonne, Gers, Hérault, Lot, Lozère, Hautes-Pyrénées, Pyrénées Orientales, Tarn

représentants Chambre d'Agriculture Aude, Haute-Garonne, Hérault, Pyrénées-Orientales, Tarn

Myriam GASPARD, en charge du dossier à la CRA Oc

Pierre-Henry MONS, en charge du dossier à la FRSEA Oc

Bref relevé des échanges

En préambule, présentation par D. FAYEL et J.L. CAZAUBON des échanges tenus lors de la réunion au Ministère du 29/11 (voir compte-rendus FNSEA et APCA)

- rappel de l'objectif national : préserver les zones de polyculture-élevage en conditions difficiles,
- position du groupe national : baser notre travail sur la carte d'avril 2017 (plutôt que sur celle du mois de décembre),
- nécessité de prendre en compte les remarques sur les critères « emploi » (très probablement non retenu) et sur le critère « déprise » (argumentaire à consolider)
- toujours possible de travailler sur des bases techniques, ne surtout pas se laisser enfermer sur les scénarii présentés par le Ministère,
- évidemment, la position du Ministère est ferme sur le budget, pour autant il ne nous faut pas nous en arrêter là !
- des marges de manœuvre sont à négocier avec l'UE (dotation aux surfaces végétales de vente) et auprès de Bercy (taux de co-financement) : coût à hauteur de 45 M€ si on n'a pas à verser l'ICHN sur les zones végétales (sur un total ICHN de plus de 1 Md),
- position FNSEA a évolué sur le critère rendement, il est convenu que le zonage n'est pas pertinent sur les zones les plus fertiles (critère rendement),
- Ph. JOUGLA a entrepris le Ministre de l'Agriculture lors de sa visite au Sitevi, sur la question du Budget notamment,
- nécessité de défendre le principe de continuité territoriale du zonage (problème des « confettis »),
- négocier des possibilités de zonage infra - Petite Région Agricole, dans des conditions particulières,
- ne pas se contenter du zonage de la carte d'avril 2017, qui n'est pas suffisant pour un certain nombre de département (Haute-Garonne, Tarn-et-Garonne, Gers, Tarn,...),
- impératif de zoner aussi largement que nécessaire, car cela figera la politique rurale pour des décennies. Ne pas ouvrir l'éligibilité à l'ICHN végétale, compte-tenu du budget aujourd'hui.
- utiliser le critère de rendement comme réglage fin, pour avoir un focus favorable sur notre région Occitanie et répondre à la difficile équation budgétaire,
- nécessité de porter une position commune FNSEA - APCA - JA pour la prochaine rencontre au Ministère, qui reprenne les attentes de notre Région,
- les critères déjà connus et/ou retenus par les services du Ministère ont plus de chance d'avoir un avis favorable au final, on peut jouer sur les notions de seuils et de combinaison,

Relevé des décisions

- Dialogue impératif avec la DRAAF qui doit servir de caution et de relais avec le Ministère
- Pousser la carte DRAAF de mai dernier, annexe au courrier adressé au Ministre Mézard : combinaison taille parcelles + diversité des cultures (2 critères) + chargement + rendement (voir PJ)

- Mettre en évidence les marges de manœuvre possibles sur le budget, via le réglage fin basé sur le rendement en blé tendre
- Carte du 12 avril avec option rendement à privilégier
- Avoir une priorité pour le rattrapage des communes zonées au mois d'avril sur le critère « emploi » qui est aujourd'hui remis en cause
- S'appuyer sur la position de la Présidente de la Région Occitanie, favorable à nos demandes sur ce dossier (toutes les communes actuelles doivent rester dans les zones futures), y compris sur le plan budgétaire car notre Région est perdante à ce stade.

Calendrier

- réunion du groupe technique CRA - FRSEA Occitanie mardi 5 décembre après-midi (CA 11 + Visio)
- nouvelle réunion téléphonique élus FRSEA - CRA jeudi 7 décembre à 14h00

- remontée des orientations politiques et des propositions, par les OPA nationales, au Ministère, pour le lundi 11 décembre, en précisant les territoires à intégrer >> remontée régionale pour le 08 décembre,
- prochaine réunion Révision ZDef au Ministère le 20 décembre

- Transmission du projet de nouvelle cartographie des zones défavorisées par le Ministère à la Commission européenne, pour approbation, fin mars 2018